



VERSAILLES Grève des lycées Education prioritaire le 27 février - quels enjeux ?

Suite à la mobilisation en faveur des lycées ZEP, le ministère a accordé une dotation exceptionnelle à certaines académies. Pourtant, ces postes théoriquement destinés aux « lycées les plus en difficulté » ont dans les faits été diversement utilisés suivant les académies. Pour le Sgen-CFDT cela démontre bien l'inefficacité de la méthode, faute de définition claire de ce que doit être une politique publique en faveur des élèves issus des collèges REP/REP+.

Si les lycées accueillant aujourd'hui un flux d'élèves de REP/REP+ important sont désignés comme « lycées de l'Éducation Prioritaire », **aucune politique publique nationale** ne les reconnaît, ni ne les définit. C'est l'une des causes de la confusion actuelle et de la **grande inquiétude** des personnels de ces lycées.

L'académie de Versailles a été dotée de **40 postes supplémentaires** pour les « lycées les moins bien dotés ». Les bénéficiaires de ces postes seront des lycées dont l'indice de positionnement social figure parmi les plus faibles et d'ailleurs pas forcément en éducation prioritaire. Ce qui reconnaît que les élèves doivent être suivis au-delà de la 3eme. Mais cette mesure n'est pas pérenne.

Pour le Sgen-CFDT il y a deux chantiers à mener :

Sécuriser et valoriser les personnels qui s'investissent dans ces établissements pour :

- **Reconnaitre la difficulté d'exercer dans ces établissements** en prenant des mesures immédiates (primes, bonifications de mutations, diminution du temps de service face à élève via des pondérations comme le permet le décret de 2014) et des mesures différées en comptabilisant les années d'exercices pour l'accès à la classe exceptionnelle (PPCR).
- **Abonder ces lycées en moyens humains et matériels suffisants** et notamment en terme de DHG, d'IMP, de marges horaires supplémentaires, de personnels suffisants pour conserver des équipes éducatives complètes et pérennes mais aussi en entretenant ou en adaptant les locaux.
- **Accompagner les personnels** en prévoyant l'accueil des nouveaux collègues, la formations des équipes, du temps pour les liaisons collège/ lycée et lycée/ post-bac.

Affirmer une politique publique volontariste en faveur des élèves issus des REP / REP+

La politique à mener doit être attachée aux élèves, mais elle doit prendre une forme collective dans sa mise en œuvre :

En labellisant les lycées qui accueillent un public particulier :

- Un flux d'élèves REP/REP+ > 50 % **ET** un environnement socio-économique territorial difficile
- Un flux d'élèves REP/REP+ > 80%

En attachant un horaire dédié à l'accompagnement, abondé pour les élèves issus des REP/REP+ et versé à l'établissement de façon fongible avec le reste de sa dotation horaire globale (DHG). À charge pour le lycée de **laisser les équipes choisir les dispositifs les plus adaptés.**

Dans ce cadre Le Sgen CFDT académie de Versailles demande toujours la réouverture et la révision de la carte des lycées en éducation prioritaire. Pour que le ministère s'y intéresse enfin et entame des discussions avec les organisations représentatives dans le but d'aboutir rapidement à des propositions concrètes, le Sgen-CFDT de l'académie de Versailles appelle les personnels à se mobiliser le 27 février en participant aux actions de grève et de manifestation prévues ce jour-là.